

Convocations :05 novembre 2014

L'an deux mil quatorze le 13 novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Madame FAYOLLE Myriam, Madame CAILLOD Catherine, Madame VOINOT Valérie, Madame CORDEL Sophie, Monsieur BRACCO Arnaud, Monsieur EXERTIER Benoit, Madame POMEON Nathalie, Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur FLEURET Hubert, Monsieur Bertrand EXERTIER

Excusés : Monsieur DENCHE Pascal

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Benoit Exertier.

Le Maire annonce les deux ordres du jour nouveaux depuis l'envoi de la convocation :

L'opération " achat de défibrillateurs " et la lecture d'un projet de convention financière pour le RPI;

Ventilation des subventions 2014 :

Le Maire lit le bilan financier 2013 et le projet du budget 2014 de l'association d'animation. Le maire lit également le courrier du Président qui demande une augmentation de la subvention annuelle versée par la commune et une aide financière ponctuelle pour l'achat de matériel indispensable à la pérennisation du club de poterie.

Après avoir délibéré, les élus décident :

- à l'unanimité d'augmenter la subvention annuelle versée à l'association d'animation. Cette subvention, dont le montant était de 500 € passe à 650 €.
- avec 12 voix pour et 2 contre de participer à l'achat de matériel pour le club de poterie en octroyant à l'association une subvention exceptionnelle de 350 €.

Le Maire informe également de la demande de la directrice de l'école de Laissaud qui souhaite que le solde du compte fournitures scolaires (compte 6067) ouvert sur le budget de la commune et non consommé à ce jour, soit versé à la coopérative scolaire pour financer le voyage des enfants en 2015. Ce solde s'élève à 890 €.

Enfin, la directrice demande le remboursement des manuels de mathématiques qu'elle a acheté et payé directement pour profiter d'une réduction importante (7 manuels payés pour 9 livrés pour 154.50 €)

A l'unanimité, les élus donnent leur accord.

Convention de location "bois taillis" :

6 administrés ont répondu favorablement au renouvellement de leur convention "bois taillis".

Une discussion s'engage entre les élus portant sur d'autres demandes éventuelles et la procédure engagée pour satisfaire les demandeurs. Après un échange verbal, les élus décident d'apposer des affiches invitant les administrés intéressés à se faire connaître en mairie avant le 15 décembre 2014. Parallèlement, les élus délimiteront d'autres parcelles. Enfin si la demande est plus importante que l'offre, un tirage au sort sera organisé pour attribuer les lots.

Les conventions sont signées pour 9 ans.

A la question du Maire : "êtes vous d'accord pour : " annoncer par affiche la distribution de lot de bois taillis pour une durée de 9 ans, réaliser un tirage au sort des lots si la demande est plus forte que l'offre?"

A l'unanimité, les élus donnent leur accord.

Le prix de la location étant très modique (25 € l'hectare, sachant que les parcelles font environ 2700 m²), il sera rediscuter à la prochaine réunion du conseil municipal.

Dossier "circulation poids lourds dans l'agglomération :

Le Maire informe les élus de sa demande auprès de Maître Grégory Delhomme, avocat, pour la rédaction d'un arrêté réglementant la circulation des poids lourds dans l'agglomération.

Une discussion s'engage entre les élus, il est décidé d'écrire aux trois maires concernés (Pontcharra, Sainte Hélène du Lac, Les Mollettes) pour les informer de notre engagement.

Diagnostic accessibilité :

Suite à l'appel d'offre lancé à la mi-octobre, infructueux, il est décidé de demander à d'autres architectes, Monsieur Sylvain Poméon et monsieur Christophe Aron en partenariat avec le bureau AUB de faire une proposition de prix sur

- le diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public
- l'aménagement d'une quatrième classe
- les dossiers de demandes de subvention
- les documents d'urbanismes nécessaires
- les dossiers de consultations des entreprises
- les consultations et l'élaboration des marchés
- les suivis techniques et financiers

Travaux parcelle rue du stade:

Le Maire rappelle l'historique de cette opération. Pour élargir la voie communale desservant actuellement les terrains de sport et éventuellement la future zone artisanale, l'ancienne municipalité avait décidé d'acheter une parcelle de terrain longeant la

voie communale 5 à Monsieur Laissus Didier (Superluminaire). Pour réaliser cet achat la commune a engagé l'EPFL (établissement public du foncier local) en la personne de Monsieur Fondimare pour négocier l'achat. Dans l'acte de vente, il a été stipulé que la commune prenait à sa charge la réalisation du muret séparant la propriété de Monsieur Laissus et la voie communale.

Un devis a été demandé à l'entreprise Bellin : 13838.50 € H.T.

Avant de lancer cette opération, il est décidé de demander à l'entreprise PMN-TP de faire un devis également dans un délai très court, la commission d'appel d'offres entérinera le choix et la commission des travaux suivra la réalisation.

Opération ré aménagement vestiaire communal :

Le bâtiment du vestiaire communal a été réalisé en 2000, il est utilisé tout au long de l'année par plus de 200 licenciés.

Les douches et certaines cloisons ont besoin d'être rénovées. Trois devis ont été demandés à trois entreprises différentes.

Certains devis n'étant pas assez détaillés, il sera demandé plus de précisions auprès des entreprises.

Le choix de l'entreprise sera entériné par la commission d'appel des offres, ensuite la commission des travaux suivra la réalisation de l'aménagement du vestiaire.

Ces travaux seront faits pendant la trêve sportive (15 décembre au 28 février).

Parallèlement, il a été demandé des devis pour réaliser un "barrage" empêchant l'accès illicite des terrains de foot, .Les devis s'élèvent :

- Bellin Olivier : 7279.20 € TTC
- PMN-TP : 10115.84 € TTC

Le devis date du mois de mai 2014 , il sera fait une actualisation avec M. Bellin avant de lancer les travaux car il ne sera fait qu'une partie de ces travaux.

Aménagement d'un nouveau parking au cimetière :

Deux devis ont été demandé pour réaliser ce parking, maintenant que l'acquisition de la parcelle a été faite et le document d'arpentage réalisé. Les devis s'élèvent :

- Bellin Olivier : 77 105. 40 € TTCou 75 324.00 TTC (suivant l'option gabion ou béton)
- PMN-TP : 41675.26 ou 38 349.88 € TTC (suivant l'option).

A l'unanimité, les élus entérinent le devis de PMN-TP.

Les travaux seront lancés rapidement.

Noël des enfants:

Monsieur Alain Thibaud prend la parole, le Noël des enfants aura lieu le dimanche 14 décembre après midi, un spectacle a été choisi, le coût est de 1000 € environ auquel sera ajouté le goûter offert aux enfants.

La salle sera préparée la veille par les élus avec la troupe. Les invitations aux enfants seront envoyées en fin de semaine pour une réponse le 3 décembre.

Cession d'une partie d'une parcelle communale à Madame Couillaux Laurence :

A la demande de Madame Couillaux qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale B1351 (34 m²), afin de l'entretenir. La cession serait gratuite et Madame Couillaux prend à sa charge les frais du document d'arpentage et les frais de la rédaction de l'acte de vente.

A l'unanimité, les élus autorisent le maire à signer l'acte de vente.

Convention GRDF:

Monsieur Gilles Monnet prend la parole et lit la proposition de convention de GRDF concernant l'installation d'un boîtier pour relever par le biais d'un satellite les compteurs communaux. Cette convention sera signée pour 20 ans, et GRDF versera annuellement une redevance de 50 € réactualisée. Le versement de la rédevance est à l'initiative de la mairie.

Les élus avec 13 voix pour et une contre autorisent le maire à signer la convention avec GRDF.

Divers :

- **Cheneaux sur l'abri enfants de Les Cortannes :**

Monsieur Rambaud Daniel a été informé et se charge de la pose des cheneaux.

- **Convention financière RPI:**

Une convention financière pour mettre à plat le partage des frais engagés par les 3 écoles du RPI est lue par Madame Sophie Cordel. Les élus confirment cette proposition de convention, une réunion sera organisée avec les 2 autres maires du RPI pour entériner cette convention.

- **achats de défibrillateurs:**

Madame Myriam Fayole lit les différentes propositions qu'elle a recueillies pour ce futur achat.

Le Maire confirme que la société d'assurance de la commune, Groupama de Pontcharra doit soumettre à son comité d'administration notre demande. A savoir, un défibrillateur offert par la société d'assurance ou une aide.

Dans l'attente de la réponse (mi- décembre) et après avoir délibéré, les élus décident de choisir un défibrillateur entièrement automatique d'une valeur de 1190€ avec un coffret, soit 1400 €.

Ces deux défibrillateurs seraient installés, à la mairie en extérieur pour le premier et à l'intérieur du vestiaire du football pour le deuxième.

- **Locaux à poubelles :**

Monsieur Pascal Exertier, délégué du SIBRECSA prend la parole, et explique que le ramassage des poubelles en porte à

porte a peu d'avenir . Le syndicat du SIBRECSA envisage l'installation de conteneur enterré de 5 m3 environ dans des endroits stratégiques des communes adhérentes au syndicat, où les personnes apporteraient leurs sacs d'ordures ménagères.

- **Embellissement de la commune :**

Madame Caillod prend la parole, constate que les plantes vivaces mises en terre au printemps, ont été malheureusement enlevées cet automne, et propose de une formation paysagère de 3 jours cet hiver à l'employé communal.

- **Règlement de la salle polyvalente :**

Le Maire propose que le règlement pour la location de la salle polyvalente soit aménagé, lorsqu'il s'agit d'une location pour un mariage afin que les loueurs puissent accéder à la salle dès le vendredi soir pour la préparation. Les élus donnent leur accord.

- **Bulletin municipal annuel :**

La date d'édition est prévue pour février

- **Site internet de la commune :**

Une présentation du site devrait être faite à la prochaine réunion.

Lecture d'une demande de vente de fromage et charcuterie, camion ambulant sur le parking de Super Luminaire.

Le propriétaire de Super luminaire ayant donné son accord, l'avis de la mairie est consultatif.

Le Maire a demandé un devis à T.R.V pour réhabiliter l'ancien chemin rural menant de l'église à " le clos". Les frais de déplacement étant important, il serait judicieux de réfléchir à d'autres zones à nettoyer. Sophie CORDEL propose de nettoyer le "roncier" jouxtant le chemin communal au niveau de l'impasse de l'Arclusaz." Une visite sera faite sur place.

Bertrand Exertier propose de demander un devis à l'entreprise Fournier (entretien espaces verts).

Amaud Bracco souhaite qu'un nouveau courrier soit fait à Monsieur Aléo, le talus de sa propriété continue de descendre sur la route, le croisement des voitures et cars est désormais impossible et le déneigement va être laborieux.

Lecture du dernier compte rendu.

La séance se termine à 22 h 30

La prochaine réunion est fixée au jeudi 18 décembre à 20 h

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz



